

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/111/1.5

Feuillet n° 120

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Mobilité : convention de partenariat avec les communautés de communes partenaires

VU le contrat de ruralité pour le territoire « Entre Vézère et Dordogne », signé le 13 juillet 2017, entre l'Etat, la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, la Communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir, la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et la Communauté de communes du Pays de Fénélon, et le Conseil départemental de Dordogne en tant que partenaire du contrat ;

Considérant que la communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort envisage la réalisation d'une étude sur les problématiques de mobilité. Cette démarche permet de répondre à la nécessité de dynamiser le territoire et d'en accroître son potentiel en terme de développement économique. Cette étude préalable présente également l'avantage d'identifier, par un diagnostic précis, les besoins nouveaux et les attentes de la population. Elle se révèle d'un appui significatif pour définir une stratégie complète et efficace autour de la mobilité et ainsi définir un programme d'action permettant de dépasser l'enclave

liée à la ruralité tout en recentrant la population sur le territoire par une offre plus attractive de ses services.

Considérant le souhait des autres communautés de communes signataires du contrat de ruralité d'être associé à ce diagnostic.

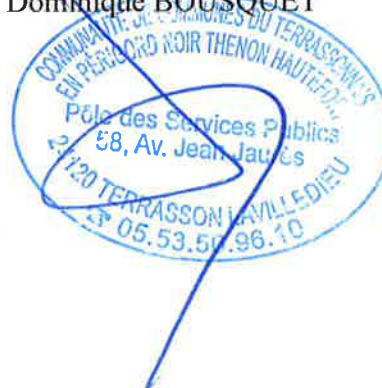
Il convient de définir les modalités de participation des CC au diagnostic mobilité. Comme pour l'ensemble des études menées conjointement avec d'autres EPCI, il sera proposé de définir un ratio de financement par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature d'une convention de partenariat avec les Communautés de Communes de Sarlat-Périgord Noir, de la Vallée de l'Homme et du Pays de Fénélon pour cette action dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et à la notifier aux communautés de communes partenaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20171211-DE2017111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2017